purement commerciale, comme celle qui a rapport au chemin de fer intercolonial, ou soit sur la plus importante question de la confédération elle-même, --- j'entretiens encore les mêmes opinions que celles que je partageais en commun avec d'autres membres qui, depuis, ont changé les leurs sur ces sujets. (Ecoutes ! écoutes !) Et comme je n'ai entendu, depuis l'ouverture des débats, donner aucune raison pour justifier le changement que l'on propose d'introduire dans la constitution de la chambre haute, qui n'ait pas été pleinement discutée en 1856, lorsqu'il a été décidé, par une immense majorité de cette chambre, que le système électif devait prévaloir; -comme je n'ai entendu donner aucune raison pourquoi nous devons engager notre crédit ou nos ressources pour la construction du chemin de fer intercolonial, même avant d'avoir aucune estimation de co qu'il coûtera, qui n'ait pas été présentée en 1862, lorsque la question est venue devant le pays,-ni aucune raison pour justifier une union intercoloniale, qui n'ait ras été donnée en 1858, lorsque le ministre des finances actuel a attiré l'attention des autorités impériales sur cette question, -je ne vois pour quel motif ces différents sujets, qui étaient alors presque universellement répudiés, devraient être regardés aujourd'hui d'un œil plus favorable par le peuple de ce pays. Je ne vois pas pourquoi ces mesures naguère si généralement repoussées seraient aujourd'hui vues avec plus de faveur lorsqu'elles sont réunies en un seul projet et accompagnées de nouvelles charges sur le peuple; je ne puis comprendre pourquoi, moi et d'autres membres de cette chambre changerions nos opinions simplement parce que d'autres ont changé les leurs, lorsque nous ne croyons pas, consciencieusement, que ce changement serait à l'avantage du pays. Je dis donc que j'ai parfaitement le droit d'avoir aujourd'hui les opinions que j'ai toujours entretenues. (Ecoutes !) Ce projet est soumis pour deux motifs : d'abord, à cause de la nécessité de faire face aux difficultés constitutionnelles qui sont survenues entre le Haut et le Bas-Canada, à raison de la demande toujours croissante de la part du Haut-Canada pour obtenir la représentation basée sur la population-et, en second lieu, à cause de la nécessité de mettre le pays sur un meilleur pied de défense qu'il n'est au-Jourd'hui. Ce sont là les deux seuls motifs que l'on nous ait donné pour justifier les propositions qui nous sont soumises, et je

vais tacher d'expliquer mes vues et opinions sur ors deux sujets, ainsi que sur le projet en général.—J'espère qu'en parlant de la première question, l'on me permettra de remonter un peu à l'origine de l'agitation qui a eu lieu à propos de la représentation basée sur la population, car je me le dois à moi-même, et je le dois à mes commettants et au pays. L'on s'est servi de mon nom sous différents prétextes. L'on a dit parfois que j'étais entièrement favorable à la représentation basée sur la population; en d'autres temps, on a dit que j'étais entièrement favorable à la confédération des provinces; et je vais maintenant essayer de dire aussi explicitement que possible quelles ont toujours été et quelles sont encore mes opinions sur ces sujets. (Ecoutes!) La première fois qu'il a été question de représentation basée sur la population en cette chambre, de la part du Haut-Canada, c'est, je crois, durant la session de 1852, alors que le parti conservateur s'en empara, et que Sir ALLAN MACNAB, proposa des résolutions en faveur de ce principe. Nous voyons qu'à cette époque tout le parti conservateur était en faveur de oe changement constitutionnel. La question avait été agitée auparavant de la part du Bas-Canada, mais les membres du Haut-Canada s'y étaient tous opposés. Je pease que deux votes ont été pris en 1852, et dans l'une de ces occasions, l'hon. procureurgénéral Ouest (M. J. A. MACDONALD) a voté en faveur du principe. La question était survenue d'une manière incidente. En 1854, la coalition MACNAB-MORIN eut lieu. et l'on n'entendit plus parler de représentation basée sur la population de ce côté, c'est-àdire, de la part du parti conservateur qui, depuis cette époque, s'y est constamment opposé. Elle fut cependant reprise par l'hon, président du conseil actuel (M. Brown), qui, apportant au service de cette cause l'énergie et la vigueur qui le distinguent, fit une telle agitation en sa faveur qu'elle nous menaça presque d'une révolution. À mesure que l'agitation augmentait dans le pays, le vote de cette chambre s'accrut en proportion, et j'ai plus d'une fois exprimé mon opinion sur ce sujet. Je n'ai jamais éludé la question ; je n'ai jamais hésité à dire qu'il fallait faire quelque chose pour satisfaire Tux justes réclamations du Haut-Canada, et qu'en principe la représentation basée sur la population était juste. Mais en même temps j'ai toujours dit qu'il y avait des raisons qui empêchaient le Bas-Canada de pouvoir y